

1. Etes-vous d'accord avec la définition de la neutralité du Net et les dimensions du débat présentées ci-dessus ?

J'approuve tout d'abord le terme « neutralité », celui de « liberté » m'eut été perçu comme abusif, Car rien n'échappe dans notre société, à l'empire de la loi du marché et du profit, y compris le droit de définir ce qui est « licite » ou ce qui ne l'est, La complexité du sujet étant telle, les principaux thèmes sont globalement assez bien circonscrits,

2. Parmi les problématiques identifiées, quelles sont celles qui justifieraient de façon prioritaire un engagement des pouvoirs publics ?

Une des problématiques identifiées qui me semble prioritaire est la résolution dans les plus brefs délais du problème de la fracture numérique, Etant directement concerné, je peux en formuler aisément des arguments pertinents : 19,90 euros/mois pour ADSL → 100 mega, TV et téléphone en zone dégroupée avec NumériCable chez mon fils étudiant en centre ville de Toulouse,, OU + de 30 euros/mois pour moi dans mon village des P,O, ou même plus pour certains de mes voisins un peu plus éloignés avec ce qu'ils appellent le ReAdsl pour à peine plus de 256 ou 512 kbit/s quand ça bugue pas trop et rien d'autre, il n'y a pas photo ! De ce fait, celui qui veut s'inscrire à un site de téléchargement légal de films (style FNAC, ALLOCINE, ORANGE etc,,,) se fait refuser l'accès, cause bande passante trop faible ! (j'ai tout essayé), Mais, par contre en P2P (si on est patient) ça fonctionne ! Grâce à Bit Torrent on trouve tout ce qu'on veut ! Contraint à être « hors la loi » par ceux qui le condamnent !

Un point très important aussi, est le fait que les opérateurs réseaux et des fournisseurs de contenu ne puissent passer des accords pour octroyer à ces derniers des débits plus importants au détriment des autres, pouvant ainsi exercer une sorte de monopole sur le réseau, et qui équivaldrait à une censure auto-induite par intoxication et « étouffement » de l'individu et le Web ne serait plus un lieu de création et de liberté mais un objet d'aliénation de masse comme la Télévision,

C,F, La neutralité du net

« La neutralité du Net renvoie à un principe de non discrimination du trafic transporté sur Internet, autrement dit, à l'idée que, d'un point de vue technique, toutes les données sont transportées et traitées de manière indifférenciée, de leur point d'origine jusqu'à leur destination finale. Ainsi iraient à l'encontre de la neutralité du Net les pratiques de blocage de la transmission de données, de dégradation ou de ralentissement du trafic, en fonction de la nature, de l'origine ou de la destination de ce trafic. »

3. Quelles différences et points communs identifiez-vous entre les contextes américain et franco-européen ? Dans quelle mesure cela peut-il impacter le débat et l'intervention publique en France ?

Il n'y en a aucune ! Ce sont toujours les plus influents financièrement qui sont privilégiés par les autorités publiques et les gouvernements, (sauf que s'est beaucoup plus surnois en Europe,)

4. Avez-vous déjà été confronté à des difficultés se rapportant à la neutralité du Net sur le marché français ? Si oui, lesquelles ?

En zone rurale (non ou peu dégroupées), la concurrence n'est pas de mise ! Mis à part depuis peu, et encore pas assurément, le seul F.A.I. Fiable était Wanadoo --> Orange, mais à quel prix ! D'autres fournisseurs vendait quand même leurs services pour une prestation déplorable !

5. Les règles existantes aujourd'hui en matière de réglementation sectorielle et en matière de concurrence vous semblent-elles suffisantes pour répondre aux questions suscitées sur la neutralité du Net ?

Si non, dans quels domaines devraient-elles être précisées ou renforcées et par quel moyen (législation/réglementation, définition d'orientations générales par le régulateur, accord collectif...)?

Tout d'abord, je voudrai préciser quelque chose, Internet est le réseau « physique » : des serveurs (machines), des câbles, des fils, des fibres, des régles, des protocoles etc,,,,, , le contenu est le Web ! World Wide Web,

Le problème n'est pas vraiment que les règles existantes dans tout les domaines soit suffisantes ou pas, c'est qu'elles ne le seront plus ! De nouvelles technologies, matérielles ou logicielles naissent indéfiniment, et modifient le comportement des faiseurs et des utilisateurs, Notamment pour l'internet mobile, (exp : IPV6 ; google OS ; ascension de « l'open source » Ipad ; HTML 5 et sa balise video visant directement la mobilité ,,etc,

De ce fait l'accord collectif entre tous les protagonistes, de façon permanente et continue, même si cela est souvent complexe me semble le meilleur moyen,

6. Une distinction vous semble-t-elle nécessaire dans l'analyse entre l'Internet fixe et l'Internet mobile ?

Sur le plan matériel il en va de soit ! Il s'agit là d'une technologie potentiellement différente, en pleine évolution, et loin d'être à son apogée ! Et sur le plan commercial, pour certains médias : TV, droits sportifs, vod, journaux, etc,, l'approche risque d'être un peu plus complexe,

7. Une distinction vous semble-t-elle nécessaire dans l'analyse en fonction des différents services de l'Internet ?

Bien sûr ! Quel sont les différents services du net ? : le broadcast, le podcast, le vod, le phone, et,,,,,, le WEB ! Ce dernier ne doit en aucun cas être soumis à aucune restriction ni réglementation (hors mis technique), car il est l'expression de l'humanité dans sa totalité et à tout un chacun le libre choix, suivant ses capacités résultant de son environnement sociaux- culturel familial, géo-politique, religieux, émotionnel, climatique,,, que sais je, d'y semer ou d'y récolter ce que bon lui semble,